

environnement

Frelons asiatiques : faut-il détruire les nids à ses frais ?

Un habitant de Saint-Varent aurait aimé que la préfecture prenne en charge la destruction du nid de frelons asiatiques trouvé chez lui. Il a essuyé un refus.

Eradiquer une colonie de frelons asiatiques : est-ce une mission de service publique ? Pour Bruno Fornaciari, habitant de Saint-Varent, la réponse devrait être positive. Une nuée de *Vespa velutina* (le nom scientifique de l'insecte) a décidé d'investir un coin de son hangar. Aussitôt prévenue, la mairie de sa commune a envoyé la policière municipale sur place, qui a confirmé ses craintes. Cette espèce, considérée comme invasive, présente une menace pour l'homme et l'environnement. Se basant sur un décret du 21 avril 2017 et les interprétations qui en sont faites, Bruno Fornaciari affirme que « les préfets ont en charge et à leurs frais la destruction des nids de frelons asiatiques, ce que conteste mon interlocuteur au téléphone. Les pouvoirs publics se contenteraient de jouer le rôle de porte d'entrée, laissant à la



Le frelon asiatique est plus agressif que son cousin européen et surtout se montre destructeur pour les abeilles.

(Photo archives NR)

charge de la victime la destruction du nid. Ce qui revient à faire supporter au citoyen une responsabilité publique. »

Cette information circule effectivement, mais elle est fautive, et la préfecture renvoie la balle par le biais d'un communiqué : « La

possibilité est donnée au préfet dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, d'ordonner leur destruction sur des propriétés privées. C'est le sens de cette réglementation qui ne définit en revanche aucune disposition en termes d'obligation ou de prise en charge financière. » Ainsi, chaque département s'investit plus ou moins dans la chasse au frelon asiatique.

Dans les Deux-Sèvres, la responsabilité d'une prise en charge partielle ou totale des frais engagés repose sur les communes. Et Saint-Varent joue le jeu. « Nous remboursons à hauteur de 50 % dans une limite de 50 €, en l'échange d'une facture », précise la mairie. Bruno Fornaciari fera détruire son nid « de la taille d'un ballon de football », mercredi. Pour 99 €, dont la moitié à ses frais.

Janlou Cha